



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE MOTOCYCLISTE DE SECURITE INTERIEURE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC N°1- ASSURER DES MISSIONS DE POLICE ROUTIÈRE ET AUTOROUTIÈRE.			
I-A/ Veiller à la fluidité du trafic routier et/ou autoroutier.	<p>Avant toute mission de sécurité intérieure :</p> <p>-Effectuer les vérifications de sécurité de l'homme et de son binôme de patrouille, de la machine (niveau des fluides, dispositifs de sécurité, pneumatiques...).</p> <p>[appliquer la check'list et la partner check-list]</p> <p>-S'équiper en fonction de la mission et des conditions météorologiques (chassuble, bonnet de police, radio intégrée au casque, bâton lumineux de signalisation...).</p> <p>-Se munir des indicatifs radio et vérifier les fréquences.</p>	<p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p><u>Pour la police nationale :</u></p> <p>-Contrôle des fondamentaux et perfectionnement en pilotage moto :</p> <p>-Pilotage moto professionnel / parcours de synthèse / évaluation des trajectoires</p> <p>-Tests sur la coordination routière.</p> <p>-Mise en situation sur les contrôles routiers.</p> <p>-Mise en situation avec techniques et sécurité en</p>	<p>Prise en compte de l'ensemble des éléments relatifs à la mission (nature de la mission (police routière ou autoroutière, escorte, guidage...).</p> <p>-Connaissance légale du cadre d'intervention en motocyclette.</p> <p>-Respect des procédures de perception et d'emploi des matériels et des moyens de communication.</p> <p>-Pertinence dans l'utilisation des moyens de communication.</p> <p>-Aisance dans l'utilisation des moyens de communication</p>

<p>-Se rendre sur les lieux en pilotant une motocyclette dans les conditions d'emploi opérationnelles normales ou dégradées.</p> <p>-Repérer toute situation inhabituelle ou insolite entraînant la perturbation du trafic routier.</p> <p>-Élaborer une stratégie d'action (analyse du contexte, choix des modalités d'intervention...) afin de mettre en place un dispositif de régulation de la circulation routière.</p> <p>-S'insérer dans le trafic routier et/ou autoroutier.</p> <p>-Réguler et/ou rétablir la circulation routière à motocyclette. Pour cela, le motocycliste de sécurité intérieure doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir un poste de régulation sécurisé, • appliquer les gestes techniques professionnels en intervention motocycliste (police nationale), qualifiés de signaux de motocyclistes par la gendarmerie nationale, nécessaire à la régulation de la circulation, • mettre en œuvre les gestes et techniques d'autoprotection (position de la motocyclette sur la chaussée,...), • aviser par radio régulièrement la salle d'information et de commandement, • mettre en place si nécessaire une déviation temporaire de la circulation routière, • rédiger un procès-verbal d'intervention. <p>-Informé et Conseiller les usagers du réseau routier et autoroutier.</p>	<p>intervention à motocyclette.</p> <p>-Mise en situation quotidienne d'opérations d'entretien de 1^{er} échelon. Chaque candidat est responsable du bon entretien et de la bonne conservation du matériel roulant qui lui est attribué en début de formation. Avant chaque leçon de conduite ou d'intervention sur site, il devra effectuer toutes les vérifications d'usage (niveaux, pression des pneumatiques, graissage, etc.). Le candidat est évalué sur l'état de sa motocyclette tout au long de la formation.</p> <p>Obligation d'obtenir la note de 10/20.</p> <p><u>Pour la gendarmerie nationale :</u></p> <p>Le niveau des compétences acquises est évalué au cours de la formation (11 semaines) à 3 reprises lors de rendez-vous sur objectifs (RVO) et d'exercices de mise en situation (EMS).</p>	<p>(expression orale, élocution).</p> <p>-Qualité des trajectoires.</p> <p>-Anticipation sur les obstacles.</p> <p>-Qualité et maîtrise du freinage.</p> <p>-Adaptation de l'allure au tracé, à l'environnement et aux conditions climatiques et plus généralement à l'infrastructure routière et ses abords immédiats, ainsi qu'aux dispositions réglementaires.</p> <p>-Aptitude à corriger ses erreurs de trajectoire ou de pilotage.</p> <p>-Aisance générale du candidat en matière de pilotage.</p> <p>-Absence de chute.</p> <p>-Dynamisme dans les déplacements avec la motocyclette.</p> <p>-Qualité des vérifications de sécurité effectuées.</p> <p>-Analyse de l'axe routier et des flux de circulation.</p> <p>-Prise en compte du gabarit de la moto.</p> <p>-Adaptation de la vitesse de conduite à l'environnement (climat, agglomération, revêtement, intersections, dangers divers,...).</p> <p>-Placement de la moto sur la chaussée en intervention.</p> <p>-Respect du code de la route.</p> <p>-Résistance physique du</p>
---	---	--

<p>I-B/ Procéder à des contrôles routiers et/ou autoroutiers.</p>	<p>-Choisir un emplacement sécurisé afin d'installer le poste de contrôle.</p> <p>-Mettre en place, après l'avoir vérifié, le matériel nécessaire au contrôle.</p> <p>-Procéder aux essais radio du dispositif.</p> <p>-Positionner les motocyclettes sérigraphiées en écoute radio sur le poste d'interception préalablement choisi.</p> <p>-Intercepter les véhicules en utilisant les gestes techniques professionnels propres aux motocyclistes de sécurité intérieure.</p> <p>-Mettre en œuvre les gestes et techniques d'autoprotection (port de la chasuble) et d'intervention (technique d'interception de véhicule en moto et de sécurisation d'un véhicule).</p> <p>-Procéder au contrôle du véhicule en appliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les règles du code de la route, * les réglementations nationales et européennes liées aux différents transports (accord européen du 01 janvier 2011 relatif au transport international des matières dangereuses par route). <p>-Maîtriser les techniques de rédaction procédurale (cadre juridique et administratif)</p>	<p>RVO : sont évalués par des examens de connaissances professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pilotage route avec application de la trajectoire de sécurité, des exercices de freinage de sécurité, et de maniabilité, lors d'évolutions sur les pistes spéciales de formation (PSF). - les connaissances théoriques sur les différents aspects réglementaires et législatifs. <p>-EMS : évaluation sur des cas concrets professionnels.</p> <p>-Analyse de situations et exercices pratiques de conduite de motocyclette (contrôle de véhicules, escortes..)</p> <p>A mi-stage sont autorisés à poursuivre la formation les stagiaires ayant</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moyenne des RVO 1et 2 \geq à 10/20 et - une moyenne en pilotage \geq à 10/20. <p>Un classement de stage est réalisé .</p> <p>Un militaire de la gendarmerie ayant échoué au terme de la</p>	<p>candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dextérité dans le pilotage de la moto lors de la réalisation de la mission. -Utilisation des gestes techniques professionnels en intervention. -Capacité de s'intégrer et de s'extirper d'une circulation dense en toute sécurité. -Réactions appropriées face au comportement des personnes avec lesquelles le candidat est en relation. -Pertinence des renseignements collectés en vue de l'intervention. -Qualité du dispositif mis en place. -Utilisation des gestes de régulation adaptés à la situation. -Efficacité de la régulation effectuée. -Respect des principes déontologiques. -Appréciations étape par étape des gestes et actes réalisés. -Justesse et précisions des gestes techniques propres aux motocyclistes de sécurité intérieure.
--	---	--	---

<p>I-C/ Concourir à des missions de prévention routière</p>	<p>-Qualifier une infraction routière conformément aux codes en vigueur (code de la route, réglementation sociale européenne, réglementation ONU sur les matières dangereuses, code sanitaire...).</p> <p>-Vérifier la conformité et l'authenticité des documents présentés (permis de conduire, carte grise..).</p> <p>-Effectuer des recherches informatisées afin de déterminer si la personne contrôlée fait l'objet de recherches.</p> <hr/> <p>-Analyser les différents thèmes de prévention (port du casque, alcoolémie, vitesse.....).</p> <p>-Sensibiliser les usagers aux risques routiers ainsi que les professionnels de la route (taxis, chauffeurs routiers, chauffeurs de véhicule de transport en commun,.....).</p> <p>-Communiquer avec l'ensemble des partenaires concernés par la prévention routière (milieux scolaires, associatifs....).</p> <p>-Former et délivrer les attestations de sécurité routière.</p> <p>-Convaincre les usagers de la route du bien fondé de la réglementation spécifique à chaque catégorie de transport (voiture, poids lourd,....).</p>	<p>formation n'est pas autorisé à suivre un nouveau stage.</p> <p>Le stagiaire ayant validé les RVO 1 + 2 et interrompu la formation avant le RVO 3 est autorisé à reprendre un stage ultérieur postérieurement au RVO 2 (après la mi-stage).</p> <p><u>Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :</u> Pour la police et la gendarmerie nationale :</p> <p>-Réalisation d'un dossier de présentation de l'expérience dans lequel le candidat décrit, à travers d'exemples vécus, une mission de police routière et autoroutière.</p> <p>-Un entretien oral de 20 min pourra avoir lieu avec le jury VAE.</p>	
--	---	--	--

-**Mettre en œuvre** les différents matériels de mesure mis à disposition des motocyclistes de sécurité intérieure (éthylomètre, pesée pour les poids lourd, radar pour contrôle de vitesse...)

BLOC N°2- MENER DES MISSIONS DE POLICE GENERALE PROPRES AUX MOTOCYCLISTES DE SECURITE INTERIEURE.

II-A/ Encadrer, accompagner et protéger dans leur déplacement :

-les cortèges motorisés de personnalités
 -les transferts de détenus, de fonds
 -les escortes sanitaires (greffons, produits labiles)
 -les escortes de marchandises sensibles (stupéfiants, armes, scellés, produits précurseurs
 -Sécuriser des événements sportifs (exemple : tour de France) et des événements d'ampleur nationale : (conférence de chefs d'état, défilé du 14 Juillet, commémorations).

-**Analyser** la nature et les particularités du service normal ou d'honneur (horaires, trajet devant être emprunté, guidage, pilotage, escorte...).

-**Etudier** la topographie et le plan de circulation pour les transports exceptionnels.

-**Analyser** les itinéraires à emprunter et les solutions à adopter en cas d'urgence.

-**Etablir** des itinéraires de rechange.

-**S'équiper** conformément à la mission.

-**Se munir** des indicatifs radio et vérifier les fréquences.

-**Se rendre** sur les lieux en pilotant une motocyclette dans les conditions d'emploi opérationnelles normales ou dégradées.

Par la voie de la formation :

Pour la police nationale :

-Mise en situation professionnelle dans des conditions proches du réel évaluée selon un thème tiré au sort par le candidat :

- *Escorte d'une ambulance,
- *Escorte d'une personnalité,
- *Escorte d'un détenu.

-Evaluation sur le pilotage de la motocyclette en terrains variés (piste, route ouverte à la circulation, piste tout terrain, agglomération, circuit fermé).

- Mise en situation réelle sur des opérations de régulation du

-Utilisation des gestes professionnels réglementaires adaptés à la mission .

-Respect des rôles attribués à chaque candidat en début de mission (estafette, régulateur).

-Qualité de la coordination entre chaque équipier.

-Respect des règles de sécurisation des intersections afin d'assurer le passage du ou des véhicules escortés.

-Respect des règles permettant d'assurer la sécurité du convoi et des autres usagers.

-Dextérité dans le pilotage de la moto lors de la réalisation de la mission.

-Pertinence dans l'utilisation des moyens de communication

-Aisance dans l'utilisation des

<p>II-B/ Assister et protéger les</p>	<p>-Appliquer les règles relatives au code de la route ainsi que la réglementation spécifique aux véhicules prioritaires dans le cadre de leur déplacement sur la voie publique.</p> <p>-Identifier le type de convois à encadrer (dangerosité, sensibilité...).</p> <p>-Mettre en œuvre les différents rôles et fonctions en escorte (l'estafette, le régulateur, les officiers de portières, les flancs gardes ou ailiers, le râteau...).</p> <p>-Appliquer les gestes techniques professionnels d'escorte motocycliste de sécurité intérieure.</p> <p>-Garder une vitesse et une progression constantes tout au long de la mission.</p> <p>-Prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter le déplacement du véhicule escorté.</p> <p>-Se coordonner avec le ou les véhicules pris en charge.</p> <p>-Communiquer en permanence avec le chauffeur du véhicule escorté.</p> <p>-Utiliser légalement tous les moyens et toutes les techniques en cas d'urgence (agression sur personnalité escortée, renfort d'un déferement ou d'un transport de fonds,...).</p> <p>-Gérer l'escorte en tenant compte de la dimension humaine.</p>	<p>trafic sur des grands axes routiers ou autoroutiers</p> <p>- Mise en situation quotidienne d'opérations d'entretien de 1er échelon.</p> <p>Obligation d'obtenir la note de 10/20</p> <p><u>Pour la gendarmerie nationale :</u></p> <p>EMS : évaluation sur des cas concrets professionnels</p> <p><u>Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :</u></p> <p>Pour la police et la gendarmerie nationales :</p> <p>-Réalisation d'un dossier de</p>	<p>moyens de communication (expression orale, élocution).</p> <p>-Aptitude à corriger ses erreurs de trajectoire ou de pilotage.</p> <p>-Pertinence dans l'utilisation des moyens de communication.</p> <p>-Aisance dans l'utilisation des moyens de communication (expression orale, élocution).</p> <p>-Prise en compte de l'ensemble des éléments relatifs à la mission.</p> <p>-Connaissance légale du cadre d'intervention en motocyclette.</p> <p>-Respect des procédures de perception et d'emploi des matériels et des moyens de communication.</p> <p>-Qualité des éléments d'information relevés sur les lieux et transmis aux services de secours et aux enquêteurs.</p> <p>-Qualité des trajectoires.</p> <p>-Anticipation sur les obstacles.</p> <p>-Qualité et maîtrise du freinage.</p> <p>-Adaptation de l'allure au tracé.</p> <p>-Aptitude à corriger ses erreurs de trajectoire ou de pilotage.</p> <p>-Aisance générale du candidat en matière de pilotage.</p> <p>-Absence de chute.</p> <p>-Dynamisme dans les déplacements avec la</p>
--	--	--	---

<p>usagers du réseau routier et/ou autoroutier.</p>	<p>-Analyser le message ou l'instruction reçu en dégagant l'itinéraire d'intervention le plus rapide.</p> <p>-Attribuer les fonctions au sein du binôme de motocycliste de la sécurité intérieure (pour des raisons de sécurité, les motocyclistes de sécurité intérieure interviennent en binôme. En règle générale, le 1^{er} motard assure la liaison avec le poste d'information et de commandement, le second assure la protection).</p> <p>-Choisir l'itinéraire le plus rapide pour se rendre sur les lieux en se faufilant si nécessaire entre les files de circulation.</p> <p>-Protéger les lieux pour éviter l'aggravation de la situation en appliquant les gestes et techniques professionnels.</p> <p>-Créer à proximité un bouchon mobile permettant de réduire la vitesse des automobilistes ou un balisage avec les motocyclettes (motos face à la circulation routière).</p> <p>-Faire un état approximatif des dégâts et des blessés.</p> <p>-Porter assistance aux blessés.</p> <p>-Alerter les secours par l'intermédiaire du centre d'information et de commandement en transmettant de façon concise les informations importantes.</p>	<p>VAE dans lequel le candidat décrit, au travers d'exemples vécus, des missions de police générale.</p> <p>-Un entretien oral de 20 min pourra avoir lieu avec le jury VAE.</p>	<p>motocyclette.</p> <p>-Qualité des vérifications de sécurité effectuées.</p> <p>-Analyse de l'axe routier et des flux de circulation.</p> <p>-Prise en compte du gabarit de la moto.</p> <p>-Adaptation de la vitesse de conduite à l'environnement.</p> <p>-Placement de la moto sur la chaussée en intervention.</p> <p>-Respect du code de la route.</p> <p>-Résistance physique du candidat.</p> <p>-Dextérité dans le pilotage de la moto lors de la réalisation de la mission.</p> <p>-Utilisation des gestes techniques professionnels en intervention adaptés à la mission.</p> <p>-Capacité de s'intégrer et de s'extirper d'une circulation dense en toute sécurité.</p>
--	---	--	--

-Faciliter l'arrivée des secours et des moyens spéciaux (ouvrir la circulation, faciliter le passage des véhicules de secours...).

-Etablir une relation avec la victime ou les victimes, leur entourage et les témoins.

-Recueillir et transmettre toute information nécessaire à la rédaction de la procédure accident en vue des suites judiciaires et de l'indemnisation des victimes.

Pour cela, le motocycliste de sécurité intérieure doit
:-relever les identités des victimes et auteurs de l'incident ou
accident

-faire un croquis d'accident

-faire les constatations matérielles

-procéder au dépistage alcoolique et stupéfiant

-auditionner les parties et témoins

-Prendre toute mesure utile pour sauvegarder les objets de valeur et éviter toute forme de vandalisme.

-Constater les infractions et les dégâts au domaine public.

-Escorter si nécessaire les services de secours.

BLOC N° 3 - PARTICIPER A DES MISSIONS DE LUTTE CONTRE LA PETITE ET MOYENNE DELINQUANCE.

III-A/ Lutter contre la délinquance routière et autoroutière.

-S'informer sur les objectifs et instructions des autorités.

-Patrouiller en recherchant les infractions ciblées sur le réseau routier et autoroutier.

-Intercepter le véhicule en cause conformément au protocole en vigueur.

-Verbaliser après les avoir informés sur la nature de l'infraction routière commise, les contrevenants au code de la route.

-Appliquer les réglementations liées aux différents transports : taxis, marchandises, ambulances, transports exceptionnels, véhicules de dépannage, et la réglementation sociale des transports de la communauté européenne.

-Sécuriser une zone urbaine ou périurbaine conformément aux instructions reçues.

-Mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels spécifiques à l'interception d'un véhicule.

Par la voie de la formation :

Pour la police nationale :

-Mise en situation réelle dans laquelle le motocycliste de sécurité intérieure effectue un tir avec son arme professionnelle sur une moto en statique afin de vérifier la prise en compte par le candidat des contraintes liées au port de la tenue moto et du casque.

- Questions à choix multiples sur la législation routière et sur les directives européennes concernant le transport de matière dangereuse sur route

- Test écrit procédure pénale et rédaction de procès verbaux

-Mise en situation réelle dans laquelle le motocycliste de sécurité intérieure devra interpellier tout véhicule ou piéton dans le cadre d'une mission de lutte contre la délinquance de voie publique en intégrant les contraintes liées à l'utilisation d'une motocyclette

-Approche et observation du véhicule à verbaliser.

-Mode opératoire utilisé pour intercepter le véhicule.

-Choix de l'emplacement de l'interception du véhicule.

-Qualité de l'interpellation du contrevenant.

-Rapidité dans les recherches menées sur le véhicule.

-Utilisation des gestes techniques professionnels spécifiques aux motocyclistes de sécurité intérieure dans le cadre de missions de police judiciaire.

-Pertinence des infractions relevées par le candidat.

-Qualité du compte-rendu ou du procès-verbal d'infraction.

	<p>-Remettre en toute sécurité dans le flot de la circulation le véhicule contrôlé.</p> <p>-S'intégrer dans un dispositif opérationnel spécifique en partenariat avec d'autres services ministériels (Douanes, Transports, Justice,...).</p> <p>-Appliquer les procédures de recouvrement des amendes pour le Trésor Public (carnet de consignation, quittancier).</p>	<p>et au port de la tenue de motocycliste</p> <p><u>Pour la gendarmerie nationale :</u></p> <p>EMS : évaluation sur des cas concrets professionnels au cours desquels sont mises en application les techniques d'intervention professionnelles adaptées aux unités motocyclistes (TAUM)</p> <p>EMS : évaluation sur des cas concrets professionnels</p>	
<p>III-B/ Lutter contre la délinquance de voie publique</p>	<p>-Analyser la dangerosité de l'intervention.</p> <p>-Intervenir rapidement à l'occasion de la commission d'une infraction pénale.</p> <p>-Progresser en milieu hostile.</p> <p>-Suivre et renseigner sur l'itinéraire de véhicule ou piéton suspect ou recherché.</p> <p>-Appliquer les textes en vigueur (code pénal, code de procédure pénale, directives européennes).</p> <p>-Adapter l'ensemble du matériel et de l'équipement à la nature de la mission de nature judiciaire.</p> <p>-Piloter sa motocyclette en tenant compte des difficultés du terrain et de la mission (vigilance à observer sur les parties hautes des immeubles, aux accès du réseau urbain, aux distances entre les bâtiments et immeubles..).</p>	<p><u>Par la validation de l'expérience (VAE)</u></p> <p>Pour la police et la gendarmerie nationales :</p> <p>-Réalisation d'un dossier de présentation d'expérience dans lequel le candidat décrit, au travers d'exemples vécus, des missions de lutte contre la petite et moyenne délinquance</p> <p>-Un entretien oral de 20 min pourra avoir lieu avec le jury VAE.</p>	<p>-Mode opératoire utilisé pour intercepter le véhicule.</p> <p>-Choix de l'emplacement de l'interception du véhicule.</p> <p>-Qualité de l'interpellation du contrevenant.</p> <p>-Rapidité dans les recherches menées sur le véhicule.</p> <p>-Utilisation des gestes techniques professionnels spécifiques aux motocyclistes de sécurité intérieure dans le cadre de missions de police judiciaire.</p> <p>-Pertinence des infractions relevées par le candidat.</p> <p>-Qualité du compte-rendu ou du procès-verbal d'infraction.</p>

	<p>-Mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels spécifiques dans le cadre d'une mission de nature judiciaire.</p> <p>-S'intégrer dans un dispositif judiciaire spécifique en partenariat avec des services spécialisés.</p> <p>-Connaître la procédure pénale et les différents cadres juridiques.</p> <p>-Rédiger le cas échéant des actes de procédure pénale.</p> <p>-Intervenir en fonction des instructions données par l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, magistrat...).</p>		
--	--	--	--